

VILLE de LAUSANNE

Lausanne s'engage contre le racisme et pour les droits de l'homme

En mai dernier, la Ville de Lausanne a déclaré formellement son intention d'adhérer à la Coalition européenne des Villes contre le racisme ainsi qu'à son Plan d'action en Dix Points. Lancée par l'UNESCO en 2004, la Coalition vise à établir un réseau des villes intéressées par l'échange d'expériences afin d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme, la discrimination et la xénophobie. En juillet, Lausanne a également signé la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville. Les villes signataires de cette Charte entendent mettre en œuvre « *dans un contexte de proximité territoriale* » les principes fondateurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par les Nations unies en 1948. Par ces actes, la Municipalité souligne sa volonté de décliner à l'échelon communal quelques-uns des droits humains fondamentaux et de les traduire en actes.

Informations : M. Jean-Pierre Allamand, chef du service des études générales et des relations extérieures, Escaliers du Marché 2, case 3280, 1002 Lausanne, 021 315 24 10, jeanpierre.allamand@lausanne.ch, www.unesco.org/shs/villescontreracisme, [www.aidh.org/Europe/Charte des DH.htm](http://www.aidh.org/Europe/Charte_des_DH.htm).

INDICE

Niveau fédéral	2	A Lausanne, les étrangers dépourvus de l'autorisation de séjourner en Suisse sont entre quatre mille et six mille. Ces personnes vivent dans des conditions particulièrement précaires. Le fait qu'ils résident en Suisse en infraction à la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers ne prive pas ces migrants de toute protection juridique. La Constitution vaudoise, la Constitution suisse, la Convention européenne des droits de l'homme et les Pactes de l'ONU relatifs aux droits économiques et civils contiennent des dispositions qui leur sont aussi applicables. Dans cette perspective, la Municipalité a décidé de faire en sorte que les étrangers dépourvus d'autorisation de séjour puissent aussi accéder aux prestations sauvegardant la dignité humaine telles qu'un toit dans les situations d'urgence, une nourriture
Cantons	7	
Communes/ Villes/ Régions	17	Lausanne garantit les droits élémentaires de migrants en situation irrégulière
Affaires Internationales	23	
Recherche	26	
Agenda/ Divers	31	

(suite voir page suivante)

VILLE de LAUSANNE

Lausanne garantit
les droits
élémentaires de
migrants en
situation
irrégulière

(suite)

convenable, l'accès à des prestations sanitaires et l'éducation.
Informations : Mme Silvia Zamora, directrice de la sécurité sociale et
de l'environnement, pl. Chauderon 7, case 5032, 1002 Lausanne, 021
315 72 00, silvia.zamora@lausanne.ch,
www.lausanne.ch/view.asp?DocID=15926,
www.lausanne.ch/clandestins.

Ouverture interculturelle de l'administration

Avec leurs fortes populations étrangères, les villes sont particulièrement conscientes des difficultés de communication qui peuvent survenir entre l'administration et les personnes immigrées. Partant de ce constat, la Ville de Lausanne propose à ses collaborateurs une formation de deux jours dont l'objectif est d'améliorer la communication avec les personnes migrantes susceptibles d'être victimes de préjugés ou de stéréotypes en fonction de leur origine, de leur apparence, de leur statut, de leur croyances ou de leur culture. La formation *Comprendre les personnes migrantes pour mieux communiquer avec elles* est très axée sur la pratique et l'expérience des participants. Elle vise non seulement à les sensibiliser et à les informer sur la réalité des immigrés mais surtout à leur faciliter le travail en leur fournissant des clés de lecture et des outils pratiques pour éviter et mieux gérer des situations conflictuelles. Trois cours sont organisés en 2005 pour le personnel de la Ville de Lausanne. Dès 2006 la formation sera proposée par le Centre d'éducation permanente de la fonction publique (CEP) aux collaborateurs des autres communes vaudoises et de l'administration communale.
Informations : Agnès Rochat, déléguée à la formation du personnel, Hôtel de Ville, pl. de la Palud 2, case 3280, 1002 Lausanne, 021 315 23 50, agnes.rochat@lausanne.ch, www.cep.vd.ch.

INDICE

Niveau fédéral	2
Cantons	7
Communes/ Villes/ Régions	17
Affaires Internationales	23
Recherche	26
Agenda/ Divers	31

Communes/Villes/Régions

VILLE de LAUSANNE

Le rôle central des villes dans l'intégration des étrangers

Organisée par l'Union des villes suisses les 2 et 3 septembre dernier, la journée des villes était placée cette année sous le thème *Les villes, témoins de l'évolution sociale*. Parmi les sujets abordés : sécurité urbaine, nouvelle pauvreté et intégration des étrangers. Dans son exposé intitulé *L'intégration des étrangers : un rôle central pour les villes*, Mme Silvia Zamora, conseillère municipale de Lausanne, a souligné la responsabilité particulière des villes comme lieux d'accueil et première étape de l'intégration des primo-arrivants. Du fait que les primo-arrivants se concentrent dans les centres urbains, les villes perçoivent rapidement les conséquences humaines et sociales de la politique migratoire décidée au niveau de la Confédération. L'exposé a également mis en évidence le fait que les prestations importantes fournies par les villes pour intégrer les immigrés profitent aux autres communes, au reste du canton et à l'ensemble du pays. Dans sa conclusion, Mme Zamora a montré la nécessité d'une répartition plus équitable des coûts d'intégration entre les villes, les cantons et la Confédération.

Informations : Mme Silvia Zamora, directrice de la sécurité sociale et de l'environnement, pl. Chauderon 7, case 5032, 1002 Lausanne, 021 315 72 00, silvia.zamora@lausanne.ch, www.staedteverband.ch/.

INDICE

Niveau fédéral	2
Cantons	7
Communes/ Villes/ Régions	17
Affaires Internationales	23
Recherche	26
Agenda/ Divers	31

VILLE de ZURICH

Vie quotidienne à Zurich Une série de cours pour les nouveaux habitants de la ville de Zurich

Depuis l'automne 2005, la ville de Zurich propose, dans le cadre de son programme de promotion de l'intégration, des séances d'information organisées en modules. Les personnes nouvellement établies dans la ville ont ainsi accès à des informations ciblées, qui leur facilitent le quotidien et leur permettent d'obtenir rapidement des renseignements. Elles ont également l'occasion de se familiariser avec les droits et les obligations suisses, l'objectif étant de favoriser la cohabitation avec la population suisse. Les modules ont lieu le soir. Chacun est libre de choisir celui ou ceux qui lui conviennent le mieux.

(suite voir page suivante)